Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 10h40 Réference de l'AR: 002-200043495-20220707-DEC202207 19-DE

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 Juillet 2022

## Délibération n°19

Date de convocation : le 23/06/2022

Mise en ligne : le 13 juillet 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 juillet 2022 à 18h00 à l'Auditorium du Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre de Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :

Y. BRUN - F. DEMAZURE - MP. TOKARSKI - JM. LHOMME - P. VAN HAMME - C. VUAROQUEAUX - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F. HARANG - JM. RABOUILLE - N. DESMAREST - F. FERON - P. MEZZAROBBA - F. BOUILLE - Y. LEMOINE - B. BUVRY - P. BLEUET - E. DELHAYE - S. LETOT-DURANDE - S. ETIENNE-CHARLES - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D. VALISSANT - D.VALLIERE - D.PIERRE - AM. SAUVEZ - F. POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSEDRE - JM.QUERE - H. DAUCHEZ - C. CHATELAIN - B.LEBEL - C.GUILLAUME - MP. FOURDRAIN-FAY - N. DRAGON - G. MONCOURTOIS - J. LECOMTE - C. LAMBERT - R. CARLIER - G. CHARLES - L. BOURGEOIS - P. PIRE - M. KELLER - H. RIVIERE - M. FRAISE - J. VERON - P. MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

J. BALITOUT à H. RIVIERE - P. DEROCH à Y. BRUN - C. COULON à O. JOSSEAUX - P. BIEDAL à C. VUAROQUEAUX - F. LEAUTE à MP. TOKARSKI - S. DUPONT à S. LETOT-DURANDE - Y. BUFFET à F. POIDEVIN - C. MATHIEU à D. VALLIERE - F. JOLY à S. ETIENNE-CHARLES - P. MOZIN à D. VALISSANT - MM. PASCUAL à G. BLANCHARD-DOUCHAIN - A. LEFEVRE à E. DELHAYE - H. LAHYANI à JM. QUERE - E. GOULLIEUX à AM. SAUVEZ - M. BEAUFRERE à C. CHATELAIN - F. KARIMET à F. FERON - C. MEULLEMIESTRE à M. FRAISE - G. LOISEAUX à JM. LHOMME

<u>Absents Excusés</u>: G. HARANT - M. MACHAIN - C. BARAN - Y. ROBIN - A. TOURNEUX - P.CERVI - Y. RUDER - N. DUSSART - P. DRUET - B. TRONEL - JL. LIENARD

<u>Objet</u>: Dispositif d'aide à l'immobilier de la CA du Pays de Laon-Demande de subvention de la SAS Colombé Sébastien

Rapporteur: Olivier JOSSEAUX

Secrétaire de séance : Philippe VAN HAMME

# Exposé:

L'entreprise de couverture Colombé Sébastien existe depuis 18 ans, elle emploie moins de 20 salariés actuellement et est installée sur le canton de Vervins à l'adresse suivante, les prés de la cour à Lislet (02340). Spécialisée dans les travaux de couverture et d'étanchéité, l'entreprise compte de nombreux clients sur le Laonnois et souhaite se rapprocher de son marché.

L'achat d'un terrain de 3 870m² sur la zone d'activités intercommunale les Minimes à Athiessous-Laon est en cours, le projet est de construire sur cette parcelle un bâtiment accueillant ses bureaux, locaux sociaux et atelier pour un total bâti de 1 128m².

www.ca-paysdelaon.fr

Le montant total des travaux pour la construction du bâtiment et ses aménagements est de 303 754,9 euros HT, cet investissement est porté par la SCI SCMB.

Nature des investissements	Montant HT en euros
Charpente-Ossature Métallique	90 792.75
Dallage	38 520,00
VRD- Terrassement	125 696,80
Clôture-aménagement extérieur	9 030,00
Aménagement intérieur	39 715.3
TOT	AL 303 754,9

# Soit une subvention de 303 755 euros x 10 % = 30 375 euros

Le versement de la subvention sera effectué en cinq fois par tranche annuelle sur cinq ans, par mandat administratif une fois la présentation de l'ensemble des justificatifs de dépenses fournis par l'entreprise. Une convention sera signée entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, l'entreprise et la SCI SCMB.

### Délibération :

Vu l'avis favorable du Bureau.

### Le Conseil Communautaire.

et après en avoir délibéré, décide :

- 1 D'APPROUVER et d'AUTORISER le versement d'une subvention de 30 375 € à la SCI SCMB, selon les modalités décrites ci-dessus, à savoir versement en cinq fois par tranche annuelle sur cinq ans, par mandat administratif sur présentation de l'ensemble des justificatifs de dépenses fournis par l'entreprise,
- 2 D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour ces subventions,
- 3 DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2022 VIECO -

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT A COMPTER DU 13 juillet 2022



Réception au contrôle de légalité le 12/07/2022 à 10h40 Réference de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202	207_19-DE
Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 46
Nombre de votes exprimés	64
Votes favorables	: 64
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00
	Réference de l'AR : 002-200043495-20220707-DEC202  Nombre de conseillers titulaires  Nombre de conseillers présents  Nombre de votes exprimés  Votes favorables  Votes défavorables

Copie pour impression

# Aides à l'immobilier d'entreprises

Récapitulatif par communes après le Conseil du 7 Juillet 2022

Enveloppe annuelle de 250 000 euros + 350 000 euros de nouvelles AP suite à la délibération N° 3 de ce jour

Entreprises	Communes	Projets	Date délibération CAPL	Montant prévisionnel des subventions accordées	Mandaté
ANNEE 2022					
sabilow Construction	CREPY	Construction d'un bâtiment	07/04/22	82 720 euros	
SANE LOLY COLISTIACTION	CHAMBRY	Extension de l'usine	07/07/22	192 011 euros	
SAS Colombá Sáhastian	ATHIFS-sous-LAON	Construction d'un bâtiment	07/07/22	30 375 euros	
			TOTAL	305 106 euros	